
ISO/TS 22002-5:2019



NBN ISO/TS 22002-5:2020



**Programmes prérequis pour la sécurité des denrées alimentaires
– Partie 5: Transport et stockage (ISO/TS 22002-5:2019)**

Valable à partir de 27-05-2020

ICS: 67.020

SPÉCIFICATION TECHNIQUE

ISO/TS 22002-5

Première édition
2019-09

Programmes prérequis pour la sécurité des denrées alimentaires —

Partie 5: Transport et stockage

*Prerequisite programmes on food safety —
Part 5: Transport and storage*



Numéro de référence
ISO/TS 22002-5:2019(F)

**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2019

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Programmes prérequis pour le transport et le stockage	3
4.1 Exigences générales.....	3
4.2 Installations.....	4
4.2.1 Disposition externe.....	4
4.2.2 Disposition interne et espace de travail.....	4
4.2.3 Utilités (fluides et énergie).....	5
4.3 Équipements.....	7
4.3.1 Généralités.....	7
4.3.2 Surfaces en contact avec des denrées alimentaires.....	7
4.3.3 Maintenance.....	7
4.4 Gestion des matériaux et services achetés.....	7
4.4.1 Exigences générales.....	7
4.4.2 Matériaux entrants.....	7
4.5 Opérations de transport et de stockage.....	8
4.5.1 Généralités.....	8
4.5.2 Unités logistiques.....	8
4.5.3 Chargement.....	8
4.5.4 Cross-docking et transbordement.....	8
4.5.5 Déchargement.....	8
4.5.6 Conditions maîtrisées.....	8
4.5.7 Marchandises non conformes, dommages et retours.....	9
4.6 Hygiène.....	9
4.6.1 Hygiène des membres du personnel.....	9
4.6.2 Nettoyage et désinfection.....	11
4.6.3 Élimination et recyclage des déchets.....	12
4.6.4 Lutte contre les nuisibles.....	12
4.7 Identification des marchandises.....	13
4.8 Retrait/rappel des marchandises.....	14
4.9 Protection des marchandises.....	15
Bibliographie	16

ISO/TS 22002-5:2019(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 34, *Produits alimentaires*, sous-comité SC 17, *Systèmes de management pour la sécurité des denrées alimentaires*.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 22002 se trouve sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

Le système de stockage et le réseau de transport sont des éléments qui font partie intégrante de la chaîne alimentaire.

Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, comme les producteurs primaires et les organismes de transformation des aliments, s'appuient sur des pratiques de stockage et de transport appropriées pour garantir que leurs produits arrivent à leur destination finale en toute sécurité et en bon état. Le rôle des organismes intervenant dans le réseau de transport est de protéger les aliments, les ingrédients, les matières premières et le conditionnement placés sous leur responsabilité pendant le transport et le stockage.

L'ISO 22000 définit les exigences relatives au système de management de la sécurité des denrées alimentaires, à l'attention des organismes intervenant dans la chaîne alimentaire. L'une de ces exigences est que les organismes établissent, mettent en œuvre et tiennent à jour des programmes prérequis (PRP) afin de les aider à maîtriser les dangers liés à la sécurité des denrées alimentaires. Le présent document vise à étayer les systèmes de management conçus pour répondre aux exigences spécifiées dans l'ISO 22000, et détaille les exigences de ces programmes liées au transport et au stockage.

Le présent document ne reproduit pas les exigences de l'ISO 22000. Il est destiné à être utilisé conjointement avec l'ISO 22000.

Programmes prérequis pour la sécurité des denrées alimentaires —

Partie 5: Transport et stockage

1 Domaine d'application

Le présent document définit les exigences pour l'établissement, la mise en œuvre et la mise à jour des programmes prérequis (PRP) pour le transport et le stockage au sein de la chaîne alimentaire, afin d'aider à maîtriser les dangers liés à la sécurité des denrées alimentaires.

Le présent document est applicable à tous les organismes, quelles que soient leur taille ou leur complexité, qui interviennent dans les activités de transport et de stockage à travers la chaîne d'approvisionnement alimentaire et qui souhaitent mettre en œuvre des PRP de manière à satisfaire aux exigences spécifiées dans l'ISO 22000.

Ce document n'est ni conçu pour, ni destiné à être utilisé dans d'autres parties de la chaîne d'approvisionnement alimentaire ou de manière isolée.

Dans le présent document, le transport et le stockage sont alignés avec l'ISO/TS 22003:2013, Annexe A, Catégorie G. Ce document inclut tous les produits destinés à l'alimentation humaine et animale, le conditionnement des denrées alimentaires et les matériaux de conditionnement.

Les animaux vivants sont exclus du domaine d'application de ce document, sauf lorsqu'ils sont destinés à la consommation directe, par exemple les mollusques, les crustacés et les poissons vivants.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 22000, *Systèmes de management de la sécurité des denrées alimentaires — Exigences pour tout organisme appartenant à la chaîne alimentaire*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions de l'ISO 22000, ainsi que les suivants, s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>